

Enquête – Déchets

## Le brûlage des déchets verts, un fléau pour la qualité de l'air



[Estelle Pereira \(Reporterre\)](#)

12 mai 2021 à 09h24, Mis à jour le 15 mai 2021 à 09h36

Durée de lecture : 9 minutes

**Si brûler tontes de gazons, pailles, branches et feuilles mortes peut paraître bénin, les fumées de ces déchets verts qui se combinent avec celles issues d'autres sources de pollution, constituent un cocktail toxique pour les poumons. Un phénomène encore pris à la légère par les autorités.**

Une épaisse fumée noire stagne au-dessus de la vallée du Rhône. En cette matinée du 8 avril, le mercure est descendu jusqu'à  $-7\text{ }^{\circ}\text{C}$  et l'air est irrespirable. Témoignage de la bataille perdue par les arboriculteurs et les viticulteurs contre le gel. Pour réchauffer l'air et sauver les bourgeons – développés prématurément en raison de températures proches des  $25\text{ }^{\circ}\text{C}$  une semaine plus tôt – les producteurs ont brûlé de la paille et allumé des torches au pied des vergers. Si la technique n'est pas nouvelle, son ampleur a provoqué un important pic de pollution, des plaines viticoles du Vaucluse jusqu'au centre-ville de Lyon.

La concentration des polluants était telle que les capteurs d'AtmoSud, association mandatée par l'État pour contrôler la qualité de l'air de la région Paca (Provence-Alpes-Côte d'Azur), ont disjoncté. « *On n'a pas tout de suite compris ce qu'il se passait* », raconte, encore stupéfait, Stéphane Castel, responsable innovation et communication de l'organisme. « *À Carpentras et Avignon, nos stations ont enregistré des résultats aberrants. Nous avons ensuite fait le lien avec l'épisode de gel.* » Les capteurs de leurs homologues d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes ont enregistré des données similaires : une concentration de PM10 (particules en suspension dans l'air d'un diamètre inférieur à 10 micromètres) dans l'atmosphère jusqu'à  $297\text{ }\mu\text{g}/\text{m}^3$  à Romans-sur-Isère (Drôme), soit largement au-dessus du seuil d'alerte pollution situé à  $50\text{ }\mu\text{g}/\text{m}^3$ .



Le village de Loudenvielle couvert par les fumées issues de l'écobuage et du chauffage au bois, le 18 janvier 2019.

Si la catastrophe vécue par le monde agricole a mis en lumière les effets du changement climatique, elle a aussi démontré une réalité largement occultée : les lourdes conséquences du brûlage des déchets verts sur la qualité de l'air et la santé. En effet, la combustion de végétaux encore humides, qualifiée de « *peu performante* », rejette une grande quantité de particules dans l'atmosphère : du monoxyde de carbone (CO), des oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), ou encore des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Ces dernières sont des constituants naturels du charbon et du pétrole, qui peuvent provenir également de la combustion incomplète du bois, ou encore du tabac.

Parmi la famille des molécules HAP, on retrouve des composants comme le benzo(a)pyrène, reconnu comme cancérigène. AtmoSud estimait déjà en 2012 que la combustion du bois, principalement pour le chauffage résidentiel et les déchets verts, représentait 20 % des émissions de particules PM10 et 57 % des HAP dans la région Paca.

# Une pollution équivalente à des milliers de kilomètres en voiture

Les feux de cheminée provoquent aussi des effets sur la qualité de l'air, mais avec un bon insert et un bois bien sec, *« on peut diviser, par cent, voire mille, les effets sur la qualité de l'air par rapport à des foyers ouverts »*, dit Stéphane Castel, qui indique que brûler 50 kg de déchets verts humides à l'air libre émet autant de particules qu'une voiture à moteur diesel moderne qui parcourt 13 000 km.

Une étude de l'Ademe, publiée en 2016, note que *« les conséquences de la pollution atmosphérique [du brûlage à l'air libre des déchets verts] peuvent être constatées [...] parfois à des centaines, voire des milliers de kilomètres, des lieux d'émission des polluants »*, rappelant qu'une fois émises, les particules polluantes peuvent en former d'autres par *« réactions physicochimiques et photochimiques »* et participer ainsi à la formation de pluies acides, à l'augmentation des nitrates dans le sol, ou encore à l'émission de gaz à effet de serre tel que le méthane (CH<sub>4</sub>). Le rapport affirme que les effets de ces fumées sur la santé sont similaires à ceux provoqués par les produits pétroliers *« tant dans la nature que dans la fréquence des troubles engendrés (affection respiratoire, cancer du poumon) »*.



De la fumée au pied des Baronnies, visible depuis Nyons (Drôme).

La pratique consistant à brûler du bois et les tontes de gazon, feuilles et branches au printemps, reste ancrée dans les mœurs malgré sa nocivité et son interdiction partielle. Depuis la circulaire du 28 novembre 2011, le brûlage des déchets verts est interdit pour les particuliers et les collectivités. L'Ademe estime tout de même que 9 % des Français continuent de le pratiquer dans leur jardin, même s'ils s'exposent à une contravention de 450 euros. En revanche, les agriculteurs, pour qui on ne parle pas de « *déchets* », mais de « *résidus verts* », peuvent brûler des branches, résidus d'entretien des haies, ou encore feuilles à l'air libre, hors épisodes de pollution et de sécheresse, selon des règles fixées au niveau de chaque département.

L'observateur de la qualité de l'air, Stéphane Castel, se dit encore surpris par la méconnaissance du public à propos de cette source de pollution. « *Brûler du bois qui n'est pas sec, ce n'est pas inoffensif* », répète-t-il. « *Les particules fines PM10 et PM2,5 qui sont produites peuvent pénétrer dans l'organisme et*

*favoriser les inflammations des poumons. Dans certaines études épidémiologiques, on en retrouve même dans le cerveau, le foie et le sang des personnes contaminées », alerte-t-il.*

## **« Si l'on en prenait vraiment la mesure, personne n'autoriserait une chose pareille »**

Un exemple dans le Tarn, où cinq jours après l'épisode de gel rhône-alpin, l'intoxication d'une vingtaine de personnes a illustré l'ampleur des risques encourus par les riverains vivant à proximité de cette source diffuse de pollution. Des arboriculteurs d'Ambres et Lavaur ont incendié 200 tonnes de paille mouillée avec du gasoil pour réchauffer leur verger. Si l'utilisation du gasoil est interdite contrairement à l'emploi de « bougies » à base de paraffine, il n'en demeure pas moins qu'une tolérance existe de la part des préfetures vis-à-vis de telles pratiques. Ce que dénonce l'association France Nature Environnement (FNE) : « Elle révèle l'absence de prise de conscience de l'effet d'un air délétère sur la santé publique. Si l'on en prenait vraiment la mesure, personne n'autoriserait une chose pareille », s'indigne Cécile Argentin, vice-présidente de FNE Midi-Pyrénées.

Dans les Pyrénées, une autre pratique d'ampleur s'ajoute à celle du brûlage des déchets verts : les fumées issues de l'écobuage. Cette tradition, subventionnée par la politique agricole commune, consistant à brûler fougères, ronces, bruyères, pour maintenir « ouverts » les paysages et permettre aux troupeaux de paître en été, provoque une concentration de fumées dans les vallées. Dans des zones rurales où les habitants se chauffent principalement au bois, une telle pratique a un effet cumulatif, selon Cécile Argentin, également présidente de FNE65. « Dans les Hautes-Pyrénées, les conditions climatiques font que les fumées peuvent rester plusieurs jours bloquées dans les vallées. Les gens ont parfois des cendres chez eux », alerte-t-elle.

L'association remet en cause l'utilité des écobuages, en raison des risques d'incendie et de l'acidification des sols qu'ils provoquent. FNE65 travaille avec la préfecture pour faire modifier l'arrêté préfectoral en vigueur et espère étaler au maximum la pratique de l'écobuage pour éviter une trop forte concentration des fumées dans l'air.



Une montagne des Hautes-Pyrénées après la pratique de l'écobuage.

Cernés par d'épaisses fumées blanches, les riverains ont du mal à concevoir qu'ils ne peuvent plus brûler les quelques branches de leur jardin. « *Cela anéantit les efforts de pédagogie que l'on peut faire sur les déchets verts* », s'exaspère Cécile Argentin. Un certain « *effet mouton de Panurge* » a ainsi été observé dans l'arrière-pays niçois par AtmoSud. « *Quand un riverain se met à brûler, tous les autres s'y mettent* », dit Stéphane Castel. Les fumées dégagées par les déchets verts se conjuguent avec celles des cheminées et avec les particules fines émises par les véhicules thermiques et les industries, formant un cocktail toxique.

« *C'est inoffensif, ce n'est que de la fumée* », affirmait une vigneronne, contactée par téléphone par *Reporterre*, assumant avoir provoqué l'enfumage de son domaine à Roquemaure, le 20 avril, dans le Gard, « *pour sauver la future récolte du gel* ». « *Il faudrait aller voir ce que polluent les cargos en mer* », rétorque un oléiculteur quand il apprend que brûler ses tailles d'oliviers peut intoxiquer ses voisins, à Nyons. Les liens entre la pollution du quotidien et les problèmes de santé qu'elle engendre sont minimisés, selon Cécile Argentin : « *La qualité de l'air a quelque chose d'impalpable. Par exemple, quand vous faites un footing à Paris, vous n'avez pas forcément l'impression d'être incommodé, alors que vous ramassez pas mal de choses dans les poumons. Finalement, c'est acceptable. Il y a une espèce d'accord tacite, les gens se disent : "Oui, c'est pollué, mais on vit quand même après tout."* C'est difficile de faire évoluer la culture là-dessus ». Cécile Argentin trouve aberrant que l'État et les agences régionales de santé ou encore les maires, ne se saisissent pas plus de cette problématique de santé publique.



L'écobuage dans la vallée du Louron (Hautes-Pyrénées).

Pourtant, selon Santé Publique France, 40 000 morts seraient attribuables à une exposition des personnes aux particules fines. Plus récemment, les recherches menées par l'université de Harvard, publiées dans la revue *Environmental Research*, portent ce nombre à 97 242 décès, soit 17 % des décès annuels en France. Des chiffres proches de la mortalité due au Covid-19 dans l'Hexagone.

« *Les sources de production des particules fines sont multiples : les transports, les industries, le chauffage au bois, le système alimentaire... Mais, concernant le brûlage des déchets verts, on peut agir facilement* », insiste Stéphane Castel, affirmant que des solutions de substitution sont déjà proposées par certaines communes. Des syndicats mixtes, comme celui du Plateau de Lannezan, des Neste et des Coteaux, dans les Hautes-Pyrénées, proposent des broyeurs mobiles pour désengorger les déchetteries. La commune de Blausasc, dans les Alpes-Maritimes propose un service de broyage à domicile des végétaux. À La Seyne-sur-Mer, le ramassage est organisé gratuitement sur rendez-vous. Certains agriculteurs en agroécologie seraient sans doute ravis qu'une organisation publique leur mette à disposition ce qu'ils considèrent non pas comme un déchet, mais comme une ressource utile pour le compostage et le paillage. André Dumas, oléiculteur nyonsais de 70 ans, s'est mis depuis peu à broyer les branches de ses oliviers, et s'en réjouit : « *Ça enrichit la terre, c'est comme de l'engrais.* »

---

## Après cet article

Déchets

À Paris, les feuilles mortes rendent la Ville muette



---

## Précisions

Source : Estelle Pereira pour *Reporterre*

**Photos :** .chapo : Fumée épaisse et blanche, caractéristique de la mauvaise combustion des déchets verts encore humides, à Bouchet (Drôme) © Estelle Pereira/*Reporterre*  
. Baronnies © Estelle Pereira/*Reporterre*  
. Vallée du Luron, Loudenvielle et montagne © FNE 65

Déchets